

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2017/N°012...../AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
SUR L'EXEMPTION RECIPROQUE DE VISAS POUR LES
TITULAIRES DE PASSEPORTS DIPLOMATIQUES OU DE SERVICE.**

ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République Populaire de Chine sur l'exemption réciproque de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de service.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de la date de sa promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 23 MAI 2017

Le Secrétaire de Séance



Honorable Daouda David CAMARA

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO